

Strasbourg, 01 septembre 2025

AP/CAT(2025)02
Or. anglais

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

83^e réunion du Comité des correspondants permanents

Rapport de réunion

20 mai 2025

Par visioconférence

*Document élaboré par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

83^e réunion du Comité des correspondants permanents (CCP)
Mardi, 20 mai 2025

Allocution de bienvenue

Krzysztof Zyman, secrétaire exécutif de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, souhaite la bienvenue aux correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, aux observateurs, aux experts et autres participant·es à la réunion. Les correspondants permanents et/ou leurs représentant·es d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Chypre, de Grèce, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, du Portugal, de Roumanie, de Saint-Marin, de Serbie et de la République slovaque sont présents en ligne.

1. Adoption du projet d'ordre du jour [AP/CAT\(2025\)OJ02](#)

Le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Déclaration du Secrétaire exécutif, M. Krzysztof ZYMAN

M. Zyman rappelle les principales décisions prises lors de la dernière réunion plénière du CCP, tenue les 21 et 22 novembre 2024.

- Le CCP a décidé d'étudier la possibilité d'élaborer des lignes directrices et une recommandation sur les « Obligations des États face aux risques et aux menaces de risques naturels », qui prendraient en compte la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et d'autres documents pertinents.
- L'actuel plan à moyen terme 2021 - 2025 se poursuivra jusqu'à la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra en 2027 et coïncidera avec le 40^e anniversaire de l'Accord. La période précédant la prochaine réunion ministérielle devrait être mise à profit pour discuter des priorités futures de l'Accord. M. Balducci a rappelé la volonté du Centre européen pour la médecine des catastrophes (CEMEC) d'accueillir la prochaine réunion ministérielle à Saint-Marin et cette proposition a été acceptée à l'unanimité.
- Une proposition de projet intitulée « Améliorer la préparation de la population civile aux catastrophes technologiques en Ukraine (ECP-TDU) » a été élaborée en concertation avec les autorités ukrainiennes. La proposition n'a pas encore obtenu de financement de la part des États membres du Conseil de l'Europe.

M. Zyman informe le Comité de sa participation aux événements suivants :

1. le Forum euro-méditerranéen pour la gouvernance des risques de catastrophe, la préparation en matière de santé et le renforcement du travail en réseau, qui sera organisé du 22 au 24 mai 2025 à Saint-Marin par le Centre européen pour la médecine des catastrophes (CEMEC) ;

2. la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra du 4 au 6 juin à Genève. EUR-OPA y participera activement avec la DG ECHO et l'UNDRR. Mme Sofia Karma, du Centre européen sur les feux de forêt, à Athènes, y exposera des mesures concrètes issues des travaux menés dans le cadre de l'étude de cas intitulée « *Inclusive community engagement for strengthening disaster resilience : evacuation exercise with participation of persons with disabilities in Athens, Greece* » (Participation inclusive des citoyen·nes pour renforcer la résilience aux catastrophes : exercice d'évacuation avec la participation de personnes handicapées à Athènes, Grèce). Cette plate-forme est l'occasion pour le Conseil de l'Europe de mettre en avant ses travaux sur la crise climatique et, plus largement, sur la protection de l'environnement, donnant ainsi corps à la Déclaration de Reykjavík.
3. la réunion plénière du Pôle mondial de gestion des incendies, organisée par la FAO du 10 au 12 juin 2025, à Rome. L'Accord sera également représenté par M. Johan Goldammer, directeur du Centre mondial de surveillance des incendies à Fribourg, en Allemagne.

3. Information sur les développements récents des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement, M. Gianluca SILVESTRINI, Chef de service (a.i.)

M. Silvestrini rappelle la Déclaration de Reykjavík, adoptée lors du 4^e sommet des chef·fes d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Reykjavík en mai 2023. L'annexe V de la Déclaration souligne l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité, et affirme également que les droits humains et l'environnement sont intimement liés et qu'un environnement propre, sain et durable est essentiel au plein exercice des droits humains des générations actuelles et futures. En janvier 2024, une nouvelle « Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement » a été créée pour regrouper les activités environnementales relevant du nouveau « Service du Processus de Reykjavík et de l'environnement », qui comprend l'Accord EUR-OPA, la Convention de Berne et la Convention du paysage, afin de faciliter, entre autres, la coopération transversale et les synergies.

En outre, un Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME) a été créé, regroupant des délégués des États membres du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et des ONG, afin d'élaborer la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement. Par ailleurs, une Task Force intersecrétariat sur l'environnement, composée de représentant·es des institutions et services du Conseil de l'Europe, a été créée pour coordonner l'élaboration de la stratégie sur l'environnement. Lors de la session du Comité des Ministres qui s'est tenue le 14 mai à Luxembourg, deux nouveaux instruments ont été adoptés : la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal et la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement. Ces instruments favorisent notamment une approche multidisciplinaire et intersectorielle des questions liées aux catastrophes naturelles.

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a terminé son étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs instruments additionnels dans le domaine des droits humains et de l'environnement, accompagnée de conclusions et de recommandations sur les prochaines étapes, et l'a soumise au Comité des Ministres pour décision politique.

4. Réunions statutaires

Rapport de la réunion du Bureau du Comité des correspondants permanents, 20 février 2025 [AP/CAT\(2025\)01](#)

Rapport de la réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés, 21 et 22 novembre 2024 [AP/CAT\(2024\)07](#)

Décision : les deux rapports de réunion sont adoptés sans modification.

5. Présentation sur les « Perceptions du réchauffement climatique et des menaces de risques naturels, ainsi que sur les éco-émotions et les différences de perception des populations » Professeur Rouven DORAN, Département des sciences psychosociales, Université de Bergen, Norvège

La présentation de M. Doran s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du document de travail de Mme Elisabeth Lambert, intitulé « Les obligations étatiques et droits des populations à être protégées des effets graves du réchauffement climatique : concrétisation du droit à un environnement sain et durable face aux risques et menaces de risques naturels », qu'elle a présenté au CCP le 21 novembre 2024 à Paris.

La présentation de M. Doran s'articule autour de trois grands points :

- Les perceptions des populations du réchauffement climatique et de son impact, et des menaces liées aux risques naturels en Europe. Il s'agit de saisir comment les populations perçoivent le changement climatique. Selon une enquête menée par la Banque européenne d'investissement (2024) dans les 27 pays de l'UE, 80 % des personnes interrogées ont vécu au moins un événement météorologique extrême (canicules, fortes tempêtes) au cours des cinq dernières années et 68 % ont souffert d'au moins une conséquence directe des conditions météorologiques extrêmes (perturbations des transports, problèmes de santé, etc.). En outre, 72 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles devront modifier leur mode de vie en raison du changement climatique, 35 % pensent qu'elles devront éventuellement déménager dans des endroits moins vulnérables au climat, et 28 % ont précisé qu'elles devront envisager de déménager dans une région ou un pays moins chaud.
- Les facteurs psychologiques et contextuels dans le traitement de l'information sur les risques associés aux catastrophes naturelles. Si le changement climatique est considéré comme distant psychologiquement, cela peut atténuer la perception de la menace et les préoccupations quant à ses conséquences. Outre le fait d'avoir vécu des événements dangereux, de multiples facteurs contribuent à expliquer les différences de perception des risques. Les ouvrages de psychologie sur la perception des risques, qui étudient comment les individus traitent subjectivement les informations sur les risques naturels, font apparaître

plusieurs tendances. Les exemples vont du raisonnement motivé, qui peut conduire à ne pas attribuer le vécu d'un événement météorologique extrême – comme une inondation – au changement climatique anthropique, aux biais cognitifs, qui peuvent amener à sous-estimer la probabilité qu'un tel événement se produise près de chez soi (et à l'interpréter plutôt comme un phénomène qui n'arrive qu'aux autres et/ou dans des pays lointains). Une communication sur les risques adaptée, axée sur les impacts locaux et régionaux du réchauffement climatique, pourrait contribuer à réduire la distance psychologique du changement climatique.

- Les réactions émotionnelles aux impacts actuels et futurs du réchauffement climatique. Pour de nombreuses personnes, le changement climatique n'est plus considéré comme une question abstraite, mais est de plus en plus ressenti et vécu au quotidien. Cela renvoie à ce que les personnes ressentent lorsqu'elles pensent au changement climatique, ce qui englobe un large éventail d'émotions négatives (par exemple, l'anxiété) mais aussi positives (par exemple, l'espoir). Des recherches récentes sur les réactions émotionnelles au changement climatique au sein de différentes populations montrent que les émotions négatives liées à ce phénomène sont le plus souvent associées à une détérioration de la santé mentale et à la perception d'une capacité réduite à fonctionner normalement, en particulier chez les jeunes. Des liens entre l'anxiété climatique et la santé mentale peuvent être observés chez des populations de différentes régions du monde, indépendamment de leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Cependant, les émotions liées au climat peuvent également servir de catalyseur pour mobiliser le public, en favorisant l'adhésion et l'engagement en faveur des mesures d'atténuation.

6. M. Andreas KLEISER, Directeur des politiques et de la coopération, Commission internationale pour les personnes disparues ([ICMP](#))

M. Kleiser présente les activités de la Commission internationale pour les personnes disparues (ICMP), créée en 1996 lors du sommet du G7 à Lyon pour contribuer à la mise en œuvre de la bonne gouvernance et de l'État de droit, et plus particulièrement pour traiter la question des personnes disparues à la suite des guerres en ex-Yougoslavie. Elle compte actuellement 10 États membres et son mandat couvre les personnes disparues à la suite de guerres, de violations des droits humains, de violences organisées, de catastrophes et de migrations. Le mandat de l'ICMP se fonde sur les droits humains liés à la sécurité et à la liberté, à la dignité de la personne, au droit à la vie, au droit de ne pas être soumis à la torture, au droit à la famille et à l'identité.

Dans le contexte des catastrophes, l'ICMP est intervenu à la suite du tsunami qui s'est produit en décembre 2004 en Asie du Sud-Est, du typhon Frank en 2008 et du typhon Haiyan en 2013.

Les défis auxquels l'ICMP fait face sont les suivants :

- Le manque de renseignements et d'infrastructures numériques pour localiser les personnes disparues, par exemple sur les côtes méditerranéennes, et les difficultés liées au traitement de l'information ;
- l'absence de donneurs de référence disponibles ou volontaires pour les tests génétiques ;
- les limites de l'analyse STR, c'est-à-dire la méthodologie principalement utilisée par l'ICMP, par exemple dans le cas d'os brûlés, de restes immergés dans l'eau, de momification, etc.
- les erreurs dans le processus d'identification de restes humains ou les erreurs d'identification.

L'ICMP mène des campagnes de sensibilisation ciblées, par exemple en Syrie et dans d'autres pays tiers, afin de recueillir des informations et d'offrir aux familles un espace pour faire connaître leurs griefs concernant le traitement des questions qui les préoccupent. [Lien vers la présentation \(en anglais\)](#)

7. Programme d'activités 2025 ([AP/CAT\(2021\)11](#)) et la situation budgétaire de l'Accord EUR-OPA ([AP/CAT\(2024\)05](#))

L'Accord fonctionne avec un budget réduit depuis 2023, sans changement dans le nombre de membres pour les années 2023-2025. Il compte 22 Parties, dont 20 États membres du Conseil de l'Europe et deux États non membres, le Maroc et le Liban.

M. Zyman rappelle la baisse significative du budget depuis 2022, qui a conduit à une réduction du personnel et des activités. Au cours des dernières années, cette situation s'est aggravée par les arriérés de paiement des contributions du Maroc et du Liban. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour remédier à cette situation. Dans ce contexte, il est important de rappeler que l'Accord est financièrement indépendant et uniquement financé par les contributions des États membres participants.

Malgré ces défis budgétaires, l'Accord tiendra sa réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés en novembre.

Des contrats de subvention ont été conclus en 2025 avec dix centres spécialisés. L'Olympiade BeSafeNet s'est tenue en mars 2025, mais la cérémonie de remise des prix a été reportée à 2026, en raison de restrictions financières.

M. Zyman formule deux propositions :

- 1) Le 40^e anniversaire de l'Accord EUR-OPA ayant lieu en mars 2027, la réunion ministérielle de l'Accord EUR-OPA se tiendra à cette occasion à Saint-Marin, sur proposition des autorités saint-marinaises. Il importe de noter dans ce contexte que des réunions ministérielles ont déjà eu lieu deux fois à Saint-Marin (en 1992 et en 2003) et que le CEMEC est l'un des centres spécialisés fondateurs qui participent aux travaux de l'Accord depuis le début.
- 2) L'Accord EUR-OPA devrait, en profitant des travaux déjà réalisés dans le cadre de la réflexion sur les obligations étatiques et les droits des populations à être protégées des effets graves du réchauffement climatique, envisager d'adopter des lignes directrices et des recommandations sur la prévention et la préparation centrées sur les citoyens face aux risques et aux menaces de risques naturels.

Après l'intervention de M. Zyman, Mme Popa (ministère du Développement, des Travaux publics et de l'Administration, remplaçante du représentant du CPC pour la réunion, Roumanie) fait remarquer que la Roumanie a augmenté ses contributions financières à l'Accord et a souligné l'importance de tirer parti des résultats des projets, des activités des centres spécialisés et des autres activités en général.

Mme Popa suggère que les thèmes des propositions de projets soient établis par le biais de consultations au cours desquelles les autorités nationales proposeraient des thèmes spécifiques à traiter par les centres spécialisés. Elle souhaite que l'examen de ces questions se poursuive de manière bilatérale. M. Zyman approuve les remarques de Mme Popa et invite la Roumanie à rejoindre le sous-comité des projets.

M. Zyman explique en outre que, ces dernières années, les augmentations des contributions financières ne reflètent que l'inflation et souligne que les décisions financières de ce type sont prises dans le cadre de la procédure budgétaire standard à laquelle participent les représentant·es de tous les États membres du Conseil de l'Europe.

8. Arnold PRONTO, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies et Mme Martina MÜLLER, Chargée de gestion du programme de l'UNDRR

[Note d'information de l'UNDRR sur la protection des personnes en cas de catastrophe](#) et [projets d'articles des Nations Unies sur la protection des personnes en cas de catastrophe](#)

M. Pronto s'adresse aux participant·es à la réunion par l'intermédiaire d'un message vidéo préenregistré dans lequel il donne un aperçu général de la question de la réglementation juridique encadrant la gestion des conséquences des catastrophes, soulignant l'absence de cadre international en la matière. [Lien vers le discours \(en anglais\)](#)

Mme Müller présente la proposition de convention des Nations Unies sur la protection des personnes en cas de catastrophe et les raisons de l'élaboration du projet d'articles et l'état d'avancement des travaux. Elle décrit de façon détaillée les aspects du projet de texte de la convention relatifs à la réduction des risques de catastrophe, leur lien avec le Cadre de Sendai et ce à quoi il faut s'attendre à l'avenir.

Le texte a pour objet d'aider les États membres à intégrer les considérations touchant à la réduction des risques de catastrophe dans les processus intergouvernementaux afin de réduire les catastrophes et de prévenir les nouveaux risques, d'atténuer les risques existants, de veiller à ce que les politiques et les stratégies se traduisent par des actions concrètes, de renforcer la gouvernance en matière de réduction des catastrophes et d'intensifier les efforts de relèvement.

Le projet de texte de la convention revêt une importance particulière en ce qu'il contribue déjà aux efforts globaux en faveur de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience aux niveaux national et régional. Par ailleurs, il est conçu comme un instrument juridiquement contraignant, par lequel les États membres adopteraient une législation et des réglementations visant à prévenir les catastrophes, à en atténuer les effets et à s'y préparer. La proposition de convention est en phase avec le Cadre de Sendai, qui confère aux États membres d'importantes responsabilités pour éviter que les risques ne se transforment en catastrophes.

Les Nations Unies ont invité tous les États membres à proposer des modifications, à formuler des commentaires ou à contribuer au projet de texte de la convention sur la protection des personnes en cas de catastrophe. Mme Müller indique que les correspondants permanents pourraient se

concerter avec leur MAE en vue de soumettre des propositions aux Nations Unies jusqu'à la fin de 2025. En outre, en 2027, les États auront la possibilité de finaliser le texte de la convention lors d'une prochaine conférence. Liens vers la [présentation](#) et le [texte](#) (en anglais).

9. Toute autre question

Aucune autre question n'est soulevée.

10. Date et lieu de la prochaine réunion

M. Zyman a proposé de tenir la réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés le jeudi 13 et le vendredi 14 novembre 2025. Toutefois, pour des raisons logistiques, la réunion se tiendra le jeudi 6 et le vendredi 7 novembre à Paris.